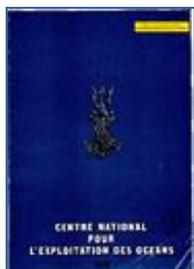


CNEXO - Rapport annuel 1976



En 1976, conformément à l'évolution générale du droit de la mer d'une part, et d'autre part à la résolution du Conseil réuni à la Haye le 3 novembre 1976 qui constata l'accord des 9 États membres de la Communauté Economique Européenne pour créer à partir du 1er Janvier 1977 une zone de pêche communautaire de 200 milles au large des côtes de la mer du Nord et de l'Atlantique, la France s'est donnée les moyens législatifs de créer une zone économique de 200 milles au large de ses côtes. [OCR NON CONTRÔLE]

Mots clés : Histoire Ifremer

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, SCIENCES EXACTES SCIENCES HUMAINES

Date : 1976

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/1976/rapport-4820.PDF>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/4820/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/cnexo-rapport-annuel-19760>

Evaluer cette notice: